

REUNION DU 29 JUIN 2021

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 29 Juin 2021 à dix neuf heures sous la présidence de M Patrick Lafave, Maire.

La séance est ouverte à 19 h 00,

Présents: Mme Bossion C, M. Dubois T, Mme Langlois S, M. André A, Mme Leboucher L, Mme Labonde E, Mme Guérin M.M., Mme Poirier C, M. Dessaude Y

Absente excusée : Mme Chanu M

Secrétaire de séance : Mme Bossion C

M. Le Maire fait observer une minute de silence en mémoire de M. Guy LAILLET

COMPETENCE MOBILITE

M. Le Maire informe le conseil municipal que la loi d'orientation des mobilités vise à une refonte de l'organisation de la mobilité, notamment en supprimant les « zones blanches » et en faisant en sorte que l'ensemble du territoire national soit couvert par les autorités organisatrices de la mobilité(AOM)

La loi donnait jusqu'au 31 mars 2021 aux Communautés de communes pour décider de prendre cette compétence, avec approbation par les conseils municipaux dans les trois mois, conformément au règles de droit commun de transfert de compétence.

La communauté de communes des Forêts du Perche lors de sa séance du 31 mars 2021, a décidé de prendre la compétence organisation de la mobilité au sens de l'article L1231-1 du Code des transports en partenariat avec la Région.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Approuve le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes des Forêts du Perche

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « POLE ENERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL

M. Le Maire explique que le conseil municipal doit délibérer pour savoir si la commune de LA FRAMBOISIERE décide d'adhérer au groupement de commandes « Pole Energie Centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'adhésion de la commune de LA FRAMBOISIERE au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel ou d'électricité, et les services associés ;

INSTALLATION ANTENNE FREE

M. Le Maire informe le conseil municipal que FREE a déposé une Déclaration Préalable pour implanter une antenne de téléphonie mobile sur le Château d'Eau. Celle-ci étant accordée, il faut que le conseil municipal valide ce projet et autorise M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Nota Bene : 4 opérateurs seront disponibles sur cette antenne

QUESTIONS DIVERSES

- M. Le Maire informe le conseil municipal que « Eure-Et-Loir Nature » l'a contacté pour faire l'inventaire des chauves-souris et des chouettes sur les bâtiments communaux,
- M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a environ 50 enfants inscrits sur le Regroupement Pédagogique,
- Mme Guérin demande s'il y aura une remise de Prix à l'Ecole. M. Le Maire répond qu'un seul élu peut y assister, pour respecter les règles sanitaires,
- Mme Guérin demande si on pouvait demander au S.I.R.T.O.M. de mettre un composteur au cimetière ? M. Dubois transmettra la demande,
- Mme Guérin demande s'il serait envisageable de faire des travaux de réfection de la toiture de l'Eglise. M. Le Maire lui répond que cette réfection coûterait très cher, mais il va se renseigner pour savoir quelles subventions la commune pourrait obtenir,
- Mme Guérin est très mécontente, le chemin que est à côté de chez elle et qui va jusque chez M. Oizon n'est pas entretenu. M. Le Maire fait le nécessaire auprès de l'entreprise.

La séance est levée à 20 h 30

Il y a 20 ans, vous m'avez élu Maire de notre commune.

Pendant toutes ces années j'ai pu compter sur la présence de mon premier Adjoint M. Guy LAILLET.

Après un courageux combat contre la maladie, il s'est éteint entouré des siens le 14 Juin.

Suite à la défusion des communes de LA FRAMBOISIERE et LA SAUCELLE en 1986, il a été élu à l'élection municipale qui a suivi. Réélu en 1989, il l'est encore en 1995 quand je le suis à mon tour.

En 2001, je deviens Maire et M. LAILLET mon premier adjoint. Pendant les 20 années qui ont suivies, le village a pu compter sur son engagement sans faille et son souci de bien servir la population. Il connaissait tout du fonctionnement de la commune et attentif à la bonne marche de celle-ci.

M. LAILLET aura consacré 35 ans de sa vie au service de notre communauté !

Ce 14 juin 2021 la collectivité a perdu un de ses plus grand serviteur et à titre personnel un ami fidèle.

Le virus toujours présent en France (et en particulier le variant Delta) a conduit les services de l'Etat à imposer des règles sanitaires qui ne nous ont pas permis de maintenir la fête de la musique et la fête du village à notre plus grand regret. Pour l'instant nous maintenons le rassemblement motos du Dimanche 5 Septembre si les contraintes ne sont pas plus renforcées. Croisons les doigts !

Suite à un vol de câbles sur notre secteur, nous avons été privés de communication pendant plusieurs jours. Cet évènement a montré combien nous sommes devenus dépendants d'internet et souhaitons que la fibre arrive au plus vite pour éviter ce désagrément.

Pour rappels :

*Le brûlage en plein air, **en particulier les végétaux verts, est interdit**. Le dépôt doit se faire en déchetterie.

*Toutes constructions, **y compris de type abri de jardin (même acheté en grande surface) nécessite un dépôt de déclaration préalable ou d'un permis de construire**. Pour ceux qui auraient « oublié » de le faire merci de passer en Mairie pour régulariser la situation.

*Chaque année, c'est avec plaisir que nous voyons le retour des hyrondelles mais avec déplaisir le retour des **haies non taillées** qui débordent sur le domaine public. Merci de faire le nécessaire si votre haie est dans cette situation ! (schéma explicatif)

